

## SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 MAI 1854.

### Rapport de la Commission de la Guerre chargée d'examiner le Projet de Loi qui augmente d'une somme de 436,000 francs le Budget de la Guerre pour l'exercice 1854.

(Voir les Nos 204 et 216 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Comte DE RENESSE-BREIDBACH, Président; le Comte DE ROBIANO, le Comte DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, le Vicomte DESMANET DE BIESME, le Baron SEUTIN, VAN SCHOOR, et MOSSELMAN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Par une note insérée à l'art. 12 du budget de la guerre, de l'exercice 1853, la législature a déjà reconnu l'utilité ou plutôt la nécessité de rappeler momentanément sous les armes les miliciens de la réserve.

Pour faire face aux dépenses qui devaient résulter de ce rappel, la note précitée affectait les fonds qui resteraient disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII et qui pourraient être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie.

Le transfert, prévu par cette note, n'a pu avoir lieu par la raison que les restants disponibles n'ont pu être connus qu'à la fin de l'exercice, c'est-à-dire, à une époque où le rappel sous les armes ne pouvait plus se faire.

Pour utiliser, selon leur destination, les excédants de l'exercice 1853, le gouvernement en a demandé le transfert au budget de 1854; il s'agit d'une somme de fr. 436,000.

La section centrale de la Chambre des Représentants a adopté le crédit en formulant un projet de loi qui augmente le budget de 1854 de cette somme.

L'utilité de la dépense ne pouvant être sérieusement contestée, votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer d'admettre le projet de loi, à l'unanimité des membres présents.

*Le Président,*

Comte DE RENESSE-BREIDBACH.

*Le Rapporteur,*  
T.-J. MOSSELMAN.